

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Budget principal Ville et budgets annexes Multiaccueil et réserves foncières

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 16 juillet 2020 n°2020-33 et son alinéa 2

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2020.

Monsieur Philippe POIROUX expose :

Le Budget Primitif de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité. Le budget primitif consolidé 2021 (budget principal et budgets annexes) de la Ville d'Avrillé, soumis à votre approbation, est le suivant :

ANNEE 2021	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	15 883 000	7 174 000	23 057 000
Budget annexe Multiaccueil	666 000	12 500	678 500
Budget annexe Réserves foncières	214 000	1 268 000	1 482 000
BUDGET CONSOLIDE	16 763 000	8 454 500	25 217 500

Une note de synthèse détaillée reprend les principaux éléments qui le composent. Chaque budget donne lieu à un vote séparé.

Enfin, le vote du budget est également l'occasion de préciser, ci-après, pour 2021, les limites de délégation du Conseil Municipal au Maire quant à la tarification :

- Révision des tarifs dans la limite de 2% arrondi à la décimale la plus proche.
- Détermination des tarifs à caractère temporaire, ponctuel ou permanent.
- Suppression et diminution des tarifs sans limitation.
- Fixation de droits complémentaires aux tarifs existants.

Considérant la présentation faite en commission Ressources et Moyens le 8 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif consolidé tel qu'il lui est présenté
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à assurer sa délégation sur la tarification dans les limites ci-dessus rappelées
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget principal Ville : **Adopté, 10 abstentions**

Budget annexe Réserves Foncières : **Adopté, 10 abstentions**

Budget annexe Multiaccueil : **Adopté, 10 abstentions**

Pour extrait certifié conforme

Avrillé, le 15 décembre 2020

Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Philippe POIROUX
Adjoint aux finances, à l'économie
et à l'emploi



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle Marie Paradis, sous la présidence de Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire.

Étaient présents

Mesdames et Messieurs Jean HALLIGON, Magali BERGUE, Hervé PINON, Agnès GALLARD, Patrice LUCAS, Séverine CROS, Marc De SINGLY, Mangala RAULT, Philippe POIROUX, Adjointes.

Mesdames et Messieurs Alain DELÊTRE, Michel FOUCAULT, Fabienne GUINHUT, Jacques GRAVELEAU, Michel VERGER, Laurent VIAUD, Maud Le HO, Louis FOGANG, Sophie BAILLIF-APPLINCOURT, Céline TROCHUT, Mélanie BOURSIN, Guylène LEBOEUF, Hind RAFFENEAU, Philippe HOULGARD, Philippe BOLO, Laurent PRÉTROT, Alix De VERNEUIL, Dannièle CHEVROTIN, Catherine CESBRON, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY, Florian SANTINHO, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Florian SANTINHO

**Pouvoirs
Néant**